



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES  
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2025**

**Membres en exercice : 42**  
**Présents : 30**  
**Votants : 36**  
**Date convocation :** 30 janvier 2025  
**Date d'affichage :** 30 janvier 2025

**L'an deux mille vingt-cinq, le cinq février,**  
**Le Conseil Communautaire, légalement convoqué**  
**à 20h00, s'est réuni à Chaumontel,**  
**en séance publique, sous la présidence de Patrice Robin.**

**Étaient présents** : (30) Patrice ROBIN, Claude KRIEGER, Paule LAMOTTE, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Noël DUCLOS, Jean-Marie BONTEMPS, Sylvain SARAGOSA, Corinne TANGE, Jacques GAUBOUR, Gilbert MAUGAN, Patrick FAUVIN, Michel MANSOUX, Michel ZEPPEFELD, Sylvie LOMBARDI, Nicolas ABITANTE, Éric RICHARD, Jean-Christophe MAZURIER, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Laurence CARTIER-BOISTARD, Thierry PICHERY, Jacques FÉRON, Jacques ALATI, Olivier DUPONT, Valérie LECOMTE, Hugues BRISSAUD, Laurence BERNHARDT, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés avant donné pouvoir** : (6) Delphine DRAPEAU donne pouvoir à Jean-Marie BONTEMPS, Nathalie DELISLE-TESSIER donne pouvoir à Sylvie LOMBARDI, Sylvaine PRACHE donne pouvoir à Jean-Christophe MAZURIER, Gilles WECKMANN donne pouvoir à Silvio BIELLO, Sarah BÉHAGUE donne pouvoir à Olivier DUPONT, Pascal MARTIN donne pouvoir à Hugues BRISSAUD.

**Absents** : (6) Jacques RENAUD, Christophe VIGIER, Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Fabrice DUFOUR, Nathalie BENYAHIA.

**Secrétaire de séance** : Chantal ROMAND

N°2025/012	<b>AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION « DANS TOUS LES SENS », LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE, LE CIAS CARNELLE PAYS-DE-FRANCE ET LA COMMUNE DU PLESSIS-LUZARCHES DANS LE CADRE DU « TOUT-PETIT FESTIVAL »</b>
------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

*Vu* le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10,

*Vu* les statuts de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France adoptés par la délibération du 17 octobre 2018 et entérinés par l'arrêté préfectoral A19-024 du 6 février 2019, modifiés par délibération n°116-2021 du 24 novembre 2021 et entérinée par l'arrêté préfectoral n°A 22-085 du 26 avril 2022, et notamment le Titre 3 article 9-II-4.2 portant sur la compétence optionnelle « Action culturelle »,

*Vu* la convention de partenariat entre l'association « Dans tous les sens », la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France le CIAS ayant pour objet la résidence artistique et la coproduction du spectacle intitulé « Bonjour ! », ci-jointe,

*Vu* la délibération du conseil municipal du Plessis-Luzarches en date du 13 décembre 2024,

*Vu* l'avis favorable de la Commission Culture en date du 15 octobre 2024,

*Vu* l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 27 janvier 2025,

***Considérant*** le projet de Festival « Tout-petit festival » prévu du 8 au 12 avril 2025, et organisé par la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France, le Centre intercommunal d'action social Carnelle Pays-de-France à destination des enfants de 0 à 3 ans et des professionnels de la petite enfance fréquentant les structures d'accueil intercommunales,

***Considérant*** le projet de création du spectacle « Bonjour ! » par la Compagnie « Dans tous les sens » pour le « Tout-petit festival »,

L'association « Dans tous les sens », domiciliée à Baillet-en-France, la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France, le Centre intercommunal d'action social Carnelle Pays-de-France et la commune du Plessis-Luzarches s'associent pour l'organisation du « Tout-petit festival » par le biais de cette convention incluant notamment :

- La mise à disposition d'espaces pour les répétitions et la création du spectacle par la Commune du Plessis-Luzarches,
- Le soutien financier de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France pour un montant de 3 000 € dans le cadre de la création du spectacle,
- La réalisation d'ateliers sonores et une représentation du spectacle en création « Sortie de résidence » en contrepartie de ce soutien.

Il est précisé que 4 représentations publiques supplémentaires du spectacle feront l'objet d'un contrat de cession séparé entre l'association « Dans tous les sens » et le CIAS Carnelle Pays-de-France.

Le présent contrat prend effet à la date de sa signature par l'ensemble des parties. Il s'achèvera de plein droit à l'issue de l'événement objet de la présente convention.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat entre l'Association « Dans tous les sens » et la C3PF pour la résidence artistique et la co-production du spectacle « Bonjour ! », dans le cadre du « Tout-petit festival » qui aura lieu du 8 au 12 avril 2025, sur la commune du Plessis-Luzarches,

**IMPUTE** au budget principal de la C3PF, les dépenses liées au soutien financier à la création du spectacle « Bonjour ! ».

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Président, Patrice Robin